



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Frédéric MELCHIOR

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAU, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

**Absent(s)** : M. Alexandre MALFAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**ALIÉNATION FONCIÈRE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS  
À TILLOY-LES-MOFFLAINES**

(N°2024-352)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-11 et suivants et L.3213-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2024-233 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « Commune de Tilloy-les-Mofflaines, Lycée agricole - déclassement parcelle départementale- Avenant n°6 au bail emphytéotique du 2 janvier 1967 » ;

**Vu** l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2023-62817-83202 en date du 06/11/2023 ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Mesdames Emmanuelle LAPOUILLE et Zohra OUAGUEF, intéressées à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Alexandre MALFAIT, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1 :**

L'aliénation, au profit de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), moyennant le prix de 18 374,00 €, de la parcelle cadastrée Y 111 à TILLOY-LES-MOFFLAINES (pour 4 083 m<sup>2</sup> de contenance cadastrale), propriété privée départementale, conformément aux plans annexés et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

##### **Article 2 :**

D'autoriser, au nom et pour le compte du Département, la signature de l'acte de transfert de propriété en la forme administrative ou notarié à intervenir (dont frais à la charge de l'acquéreur) et toutes pièces y afférent, et à percevoir le prix y figurant.

**Article 3 :**

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C06-020J06	775//943	Opérations foncières	18 374,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 41 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 2 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

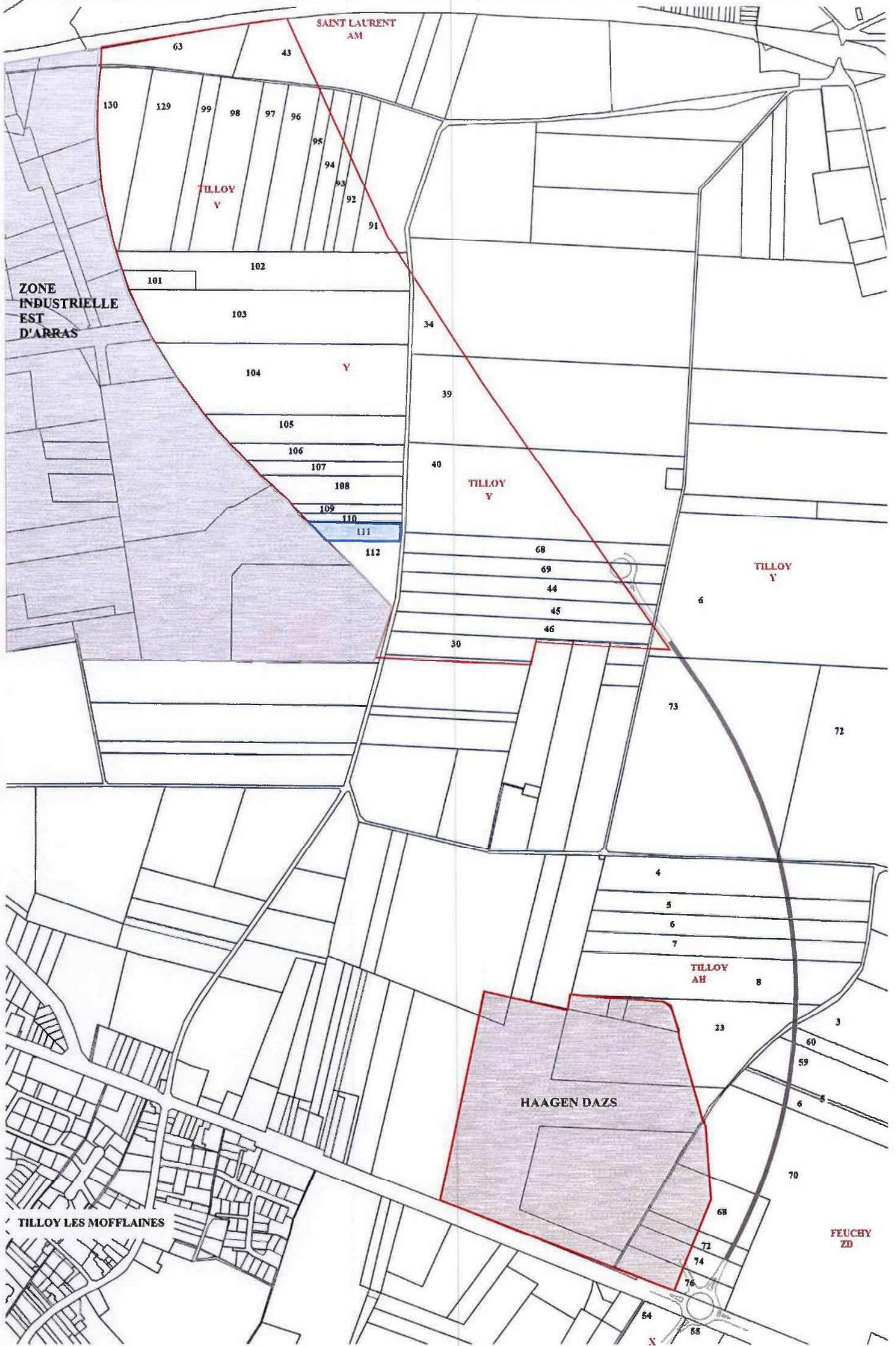
ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE EST D'ARRAS ET D'IMPLANTATION DE LA VOIRIE DE DESSERT



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
PAS DE CALAIS

Commune :  
TILLOY-LES-MOFFLAINES

Section : Y  
Feuille : 000 Y 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

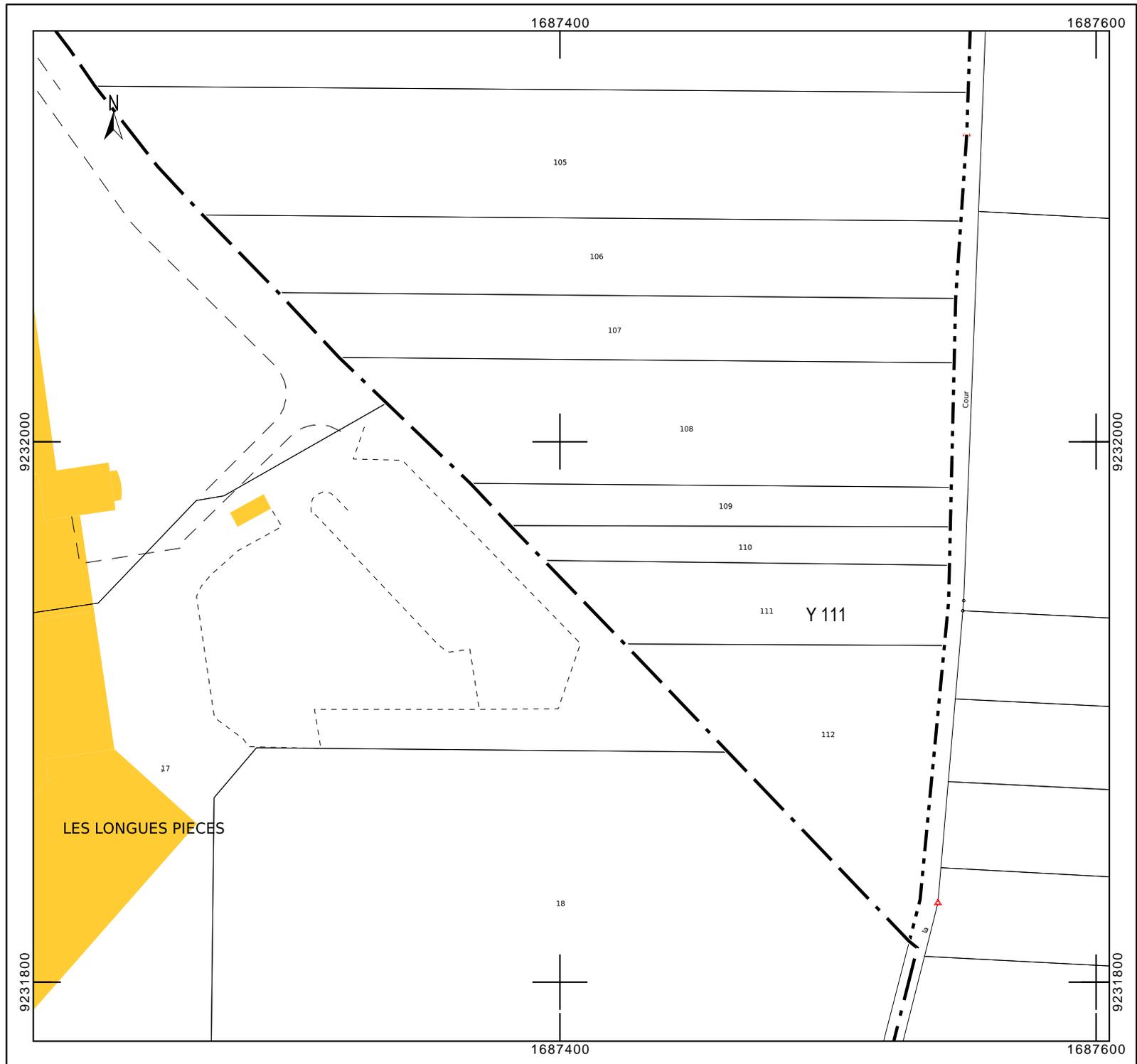
Date d'édition : 26/10/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
Pole de Topographie et de Gestion Cadastre  
ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot 62034  
62034 ARRAS Cedex  
tél. 03.21.24.68.68 -fax  
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

DIMMO

**RAPPORT N°21**

Territoire(s): Arrageois  
Canton(s): ARRAS-1  
EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024**

#### **ALIÉNATION FONCIÈRE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS À TILLOY-LES-MOFFLAINES**

La Communauté Urbaine d'ARRAS (CUA) est Maître d'Ouvrage du projet déclaré d'utilité publique « ZAC – Extension de la ZI « est » » et réalise, dans ce cadre, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation.

La propriété départementale cadastrée Y 111 à TILLOY-LES-MOFFLAINES (pour 4 083 m<sup>2</sup> de contenance cadastrale), incluse dans le périmètre dudit projet, doit donc être acquise par la CUA.

Initialement affectée au Lycée Agricole de TILLOY-LES-MOFFLAINES, puis mise à disposition du Conseil Régional Hauts-de-France par bail emphytéotique administratif (suite aux lois de transfert de compétences), cette propriété départementale a été désaffectée de toute mission de service public et déclassée du domaine public départemental après délibération de la Commission Permanente du 3 juin 2024.

Aujourd'hui intégrée dans le domaine privé immobilier départemental, la parcelle cadastrée Y 111 à TILLOY-LES-MOFFLAINES peut donc être aliénée au profit de la CUA au prix de 18 374,00 € (soit 4,50 € le mètre carré, comme délibéré par le Conseil communautaire de la CUA le 15 décembre 2022), conformément aux termes de l'estimation domaniale référencée 2023-62817-83202 en date du 6 novembre 2023.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider l'aliénation, au profit de la Communauté Urbaine d'ARRAS (CUA), moyennant le prix de 18 374,00 €, de la parcelle cadastrée Y 111 à TILLOY-LES-MOFFLAINES (pour 4 083 m<sup>2</sup> de contenance cadastrale), propriété privée départementale, conformément aux plans annexés et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- D'autoriser, au nom et pour le compte du Département, la signature de l'acte de transfert de propriété en la forme administrative ou notarié à intervenir (dont frais à la charge de l'acquéreur) et toutes pièces y afférent, et à percevoir le prix y figurant.

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C06-020J06	775//943	Opérations foncières		18374.00

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY